



L'écho des associations n°88 Octobre 2018

Sommaire

- ▶ [Le mot des administrateurs](#)
- ▶ [Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS](#)
- ▶ [Actualités](#)
- ▶ [Appels à projets, prix, concours, etc.](#)
- ▶ [Les petites annonces associatives](#)

Le mot des administrateurs

Le mois de septembre c'est le mois de la rentrée, et par conséquent celui de « La rentrée des associations », qui avait lieu les 22 et 23 au parc de la Citadelle.

Comme les années précédentes vous avez été nombreux à venir voir les 300 associations qui étaient présentes et qui vous ont proposé de découvrir leurs activités à travers leurs stands et leurs animations.

Nous vous rappelons que notre site web refait aussi peau neuve ; il sera mis en ligne à partir du 1er novembre !

Au plaisir de vous voir lors de nos prochains événements.

[Retour au sommaire](#) ▲

Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS

« La rentrée des associations » : merci à tous pour votre participation !

La rentrée des associations 2018, c'est déjà fini...

Merci à tous d'avoir bravé le vent et la tempête pour nous offrir une « rentrée » pleine d'énergie et de **bonne humeur** !

Toute l'équipe de la MDAS espère que ce week-end a été riche en **échanges, rencontres et partages**.

On compte sur vous pour la prochaine édition !

Et d'ici là, on vous donne rendez-vous dans les prochains jours sur notre site internet (www.mdas.org) pour revivre le week-end en images !

Permanences Comptabilité/Fiscalité – jeudis 11 et 25 octobre 2018

Ces permanences ont pour objectif de venir en aide gracieusement et en toute confidentialité aux associations qui le souhaitent, en leur apportant des réponses pratiques et pointues sur des questions de fiscalité et de comptabilité.

Uniquement sur rendez-vous, elles sont animées par un expert-comptable et ont lieu dans les locaux de la maison des associations en moyenne deux jeudis par mois (le 1^{er} et le 4^{ème} jeudi du mois).

Pour consulter les dates de permanence, [cliquez ICI](#)

Mercredi 10 octobre à partir de 14h – 70^{ème} Journée Multi-Conseils

La Maison Des Associations vous invite à sa 70^{ème} Journée Multi-Conseils aux associations.

Venez profiter des consultations gratuites de 30 minutes dispensées par nos experts spécialistes dans différents domaines (droit, formation, gestion de conflits, associations employeurs, comptabilité/fiscalité, assurances/services bancaires).

- **Venez rencontrer notre nouvelle intervenante en diversification des ressources et levée de fonds !**

- **Pour consulter la plaquette de présentation :**



Prise de rendez-vous préalable **OBLIGATOIRE** (*jusqu'au lundi 08 octobre*) : conseils@mdas.org / 03 88 25 19 39

Entrée libre et gratuite, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.**

Lieu : Maison des associations, 1a place des orphelins – 67000 Strasbourg

Mardi 16 octobre de 18h15 à 20h15 – Soirée d'information collective

La Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS) vous invite à la première soirée d'information collective de la saison 2018-2019 :

« Comment se faire accompagner pour structurer son association ? »

Intervenants : Alsace Mouvement associatif et Alsace Active

Entrée libre et gratuite.

Pré-inscription auprès de Fabienne Orban : conseils@mdas.org / 03 88 25 19 39.

Lieu : Maison des associations, 1a place des orphelins – 67000 Strasbourg

- **Pour consulter le programme complet des soirées d'information :**



Bourse au bénévolat : Publiez et consultez gratuitement des offres de bénévolat en ligne !

Vous souhaitez **donner de votre temps** à une association, mais ne savez pas où vous adresser ? Votre association a des difficultés à **mobiliser des bénévoles**, ponctuellement ou sur la durée ?

Connectez-vous sans plus tarder à notre « [Bourse au bénévolat](#) » !

Simple d'utilisation et fonctionnant sur le principe de la publication d'annonces en ligne, la « Bourse au bénévolat » offre la possibilité :

- **aux associations strasbourgeoises** : de diffuser leurs offres de recherche de bénévoles
- **aux particuliers** : de trouver une mission de bénévolat qui répond à leurs attentes.

Ce service est gratuit pour les particuliers et les associations membres de la MDAS (à jour de cotisation). Si vous n'êtes pas membre, vous pouvez bien sûr le devenir !

➤ **Pour en savoir plus** : projets@mdas.org

Formation des bénévoles avec Alsace Mouvement associatif

L'association Alsace Mouvement associatif organise tout au long de l'année des formations à destination des bénévoles associatifs, en partenariat avec la Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS).

En octobre 2018, 2 formations sont organisées dans ce cadre à la MDAS :

- **Mobiliser, accueillir et fidéliser les bénévoles associatifs autour d'un projet** (Mardi 9, jeudi 11 et mardi 16 octobre 2018, de 18h30 à 21h30)

- **Le financement des associations et la diversification des ressources** (Mercredis 10 et 17 octobre 2018, de 18h30 à 21h30)

➤ **Vous pouvez vous inscrire en ligne dès à présent** :
<http://www.alsacemouvementassociatif.org/index.php/formations> !

Annonce exceptionnelle

Le cinéma L'Odysée recherche des associations partenaires pour des projections-débats

Le cinéma L'Odysée offre la possibilité aux associations strasbourgeoises d'organiser des événements culturels (projections-débats) dans ses locaux.

Les associations intéressées pourront choisir un film appartenant à la programmation du cinéma et inviter un intervenant pour animer la soirée : débat, réflexions autour du film, verre de l'amitié à l'issue de la projection, ...

>> **Pour en savoir plus** : francy.silvestrini@yahoo.com ou 07 50 46 51 14

Actualités juridiques et pratiques

• L'emploi associatif : spécificité en voie de disparition ?

Les associations fonctionnent et mènent leurs activités dans la grande majorité grâce à l'engagement bénévole et pourtant **elles emploient aujourd'hui 1,8 million de personnes salariées**, majoritairement dans des petites structures (80% des associations employeuses ont moins de 10 salariés).

Il reste que l'emploi associatif est **précaire** faute d'une politique de l'emploi adaptée aux associations, des emplois peu stables, peu rémunérés. Des emplois jeunes aux contrats aidés, en passant par les emplois associatifs des régions, les associations ont navigué à vue, en trébuchant à chaque changement de dispositif, le dernier coup de massue ayant été l'arrêt des contrats aidés CUI CAE, remplacés par le dispositif [Parcours emploi compétences \(PEC\)](#). Celui-ci signera peut-être l'arrêt de mort de l'emploi associatif tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Le Mouvement associatif relève qu'en février 932 PEC ont été signés à l'échelle nationale contre plus de 18 000 CAE-CUI en 2017 sur le même mois. Selon les derniers chiffres de Recherches & Solidarités, **l'emploi associatif affiche une baisse de 0,7 % en 2017, soit environ 13 000 emplois de moins**.

➤ **Source** : Actualités de « Associations Mode d'emploi » du 06/09/2018, www.associationmodeemploi.fr

• RGPD, maintenant et dans le futur

La loi 2018-493 du 20 juin 2018 a modifié la loi 78-17 dite « informatique et libertés » pour l'adapter au **règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD)**. La mise en conformité du droit français aux règles européennes se poursuit avec le décret 2018-687 du 1^{er} août 2018.

Le décret contient les mesures d'application de la [loi n° 78-17 du 6 janvier 1978](#) modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa rédaction résultant de la [loi n° 2018-493 du 20 juin 2018](#) relative à la protection des données personnelles (Article 19 : des délégués à la protection des données). En lieu et place du **correspondant informatique et libertés (CIL)**, un **délégué à la protection des données (DPD)** doit être désigné dans certains cas, mais la CNIL recommande d'en désigner un même quand cela n'est pas obligatoire (voir Dictionnaire Social, « Délégué à la protection des données »).

Les modalités d'exercice des droits d'accès, de rectification, d'effacement, etc. sont aujourd'hui précisées. En particulier, la personne concernée doit justifier de son identité, étant précisé qu'elle peut le faire par tout moyen. S'agissant du droit d'opposition, **il est désormais imposé que la personne concernée soit mise en mesure d'exprimer son choix à tout moment et, en tout état de cause, avant la validation définitive de ses réponses** (décret 2005-1309, art. 92 modifié).

Après le RGPD ...en route pour le règlement E-privacy

Un projet de règlement européen est actuellement en débat à Bruxelles, et il viendra remplacer l'actuelle directive datant de 2002.

En avril, il a été validé par le G29 (groupe des « CNIL européennes »).

L'objectif de ce règlement est d'**harmoniser la législation des États membres en matière de confidentialité des communications électroniques** et « faire en sorte que les services numériques soient plus sûrs et suscitent davantage de confiance ». La proposition de règlement « vie privée et communications électroniques », ou **règlement E-Privacy**, devrait assurer la protection des libertés et des droits fondamentaux, en particulier le respect de la vie privée, la confidentialité des communications et la protection des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques.

- [Pour aller plus loin](#)
- **Références :**
 - [Décret n° 2018-687 du 1^{er} août 2018](#)
 - [Présentation de ce qu'est le RGPD \(vidéo\)](#)
- **Sources :** Newsletter Juris actualité, N° 318 du 13/09/2018, Juris Editions et Newsletter meg@baseB2B, du 13/09/2018

• **Bonne nouvelle : la responsabilité financière des dirigeants bénévoles bientôt atténuée grâce à une nouvelle loi... ?**

Le député du Bas-Rhin, Sylvain Waserman, également Vice-Président de l'Assemblée nationale, vient de soumettre une proposition de loi allant dans ce sens en prenant en compte le caractère bénévole du mandat. **Si elle venait à être adoptée, la loi modifierait sensiblement le mécanisme qui permettait à un créancier de poursuivre les dirigeants et d'exiger le paiement des dettes sur leur patrimoine personnel.**

Yannick Dubois, Cabinet Kogito Associations pour Associations Mode d'emploi

- **Pour lire l'article complet :** [CLIQUEZ ICI](#) ou Associations Mode d'emploi N°201, août-septembre 2018, pp.10-11 (disponible au Centre de ressources)
- **Source :** Actualités de « Associations Mode d'emploi » du 21/09/2018, www.associationmodeemploi.fr

Actualités

• **Bénévole un jour, bénévole toujours, ...**

A l'affirmation répétée à l'envi par les esprits chagrins « il y a de moins en moins de bénévoles ! », l'on peut rétorquer que **25% des Français –un quart de la population ! - donnent de leur temps, leurs compétences, leur enthousiasme, en bref, s'investissent dans une association.**

C'est ce que révèle la 16^{ème} édition de « **La France associative en mouvement** », publiée par **Recherches & Solidarités**.

Cette étude fait le point sur l'état des associations en France sur de nombreux aspects : créations, nombre d'associations et de bénévoles, emploi associatif, moral des dirigeants...

- **Pour lire l'étude complète :** ["La France associative en mouvement", publiée par Recherches & Solidarités](#)
- **Source :** Actualités de « Associations Mode d'emploi » du 21/09/2018, www.associationmodeemploi.fr

Actualités de fonds ...

... pour vous permettre d'assurer la gestion et le fonctionnement de votre association de manière éclairée !

• **Une vraie politique pour la vie associative**

L'organisation des ministères et portefeuilles au début de la mandature en 2017 a pour le moins envoyé **plusieurs signaux négatifs** : dilution de la représentation de la vie associative entre plusieurs ministères, suppression des contrats aidés, réduction des moyens dédiés aux temps d'activités périscolaires, réduction du soutien régional de l'emploi associatif, suppression de la réserve parlementaire ... **Les associations se sont senties bafouées, niées.**

Sous l'impulsion du Mouvement associatif, en concertation avec de nombreux acteurs, le Premier Ministre a lancé une **concertation afin de définir les grandes lignes d'une politique structurée pour la vie associative.**

Début juin 2018, le Mouvement associatif remet au Premier Ministre le rapport, résultat du chantier de co-construction pour une politique associative lancé par le Gouvernement le 9 novembre 2017.

Jurisassociations consacre **un dossier complet à cette stratégie ambitieuse pour le monde associatif.**

- **Source et pour lire le dossier complet** : Jurisassociations, N° 584, 15 septembre 2018, pp.16-35, Juris éditions, disponible au Centre de ressources.

[Retour au sommaire ▲](#)

Appels à projets, prix, concours, etc.

Cette rubrique répertorie les appels à projets arrivant à échéance.

Pour consulter les appels à projets ayant une date butoir ultérieure et les appels à projets permanents, rendez-vous sur notre site internet :

http://www.mdas.org/index.php?q=appel_projets

Appel à projets "Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées" – Fondation de France et Fondation JM Bruneau

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir les projets inclusifs co-construits avec les personnes handicapées et favoriser l'expression, l'accompagnement de leur vie affective, sexuelle et de leur parentalité. Il comprend deux axes de travail : "Accès de tous à tout" et "Vie affective, sexuelle et parentalité".

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 03 octobre 2018**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2oul94s

Appel à projets "Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées" – Fondation de France

Dans un contexte légal qui valorise l'exercice de leur citoyenneté, la Fondation de France entend soutenir les projets inclusifs, quel que soit le domaine de vie, co-construits avec les personnes handicapées et favoriser l'expression, l'accompagnement de leur vie affective, sexuelle et de leur parentalité. Cet appel à projets vise ainsi à influencer positivement le regard de la société et à agir en faveur de l'égalité des droits.

>> **Dates de clôture de l'appel à projets : 03 octobre 2018**

>> Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2oul94s>

Appel à projets "Donner la parole au travail" – Fondation d'entreprise Syndex

La Fondation d'Entreprise Syndex veut contribuer à la réalisation de projets d'utilité sociale qui portent au plus grand nombre la connaissance du monde du travail, sensibilisent à l'amélioration des conditions de travail, participent dans les domaines économique, éducatif, culturel, à la promotion d'un environnement de travail digne, sûr et salubre, facteur d'intégration et de solidarité.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 10 octobre 2018**

>> Contact : Clotilde McGovern, c.mcgovern@syndex.fr ou 01 44 79 15 20

>> Pour en savoir plus : www.syndex.fr/Fondation-syndex

Appel à projets "Apprendre pour grandir" – Fondation SNCF

L'appel à projets historique "Entre les lignes" élargit son périmètre à l'éducation et devient "Apprendre pour grandir". Il est désormais ouvert de façon permanente.

>> **Dates de clôture de l'appel à projets : 31 octobre 2018**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/29ZVQRX

Appel à projets – CDC Développement Solidaire

Animée depuis 1985 par des salariés de la Caisse des Dépôts et de ses filiales, l'association a pour objectifs d'apporter un soutien financier à la réalisation de projets de solidarité internationale destinés à améliorer les conditions de vie des populations dans les pays les moins avancés, d'agir en partenariat avec des associations françaises expérimentées dans les domaines de la santé, de l'éducation ou du développement de l'économie locale, de s'assurer que les habitants sont parties prenantes à la définition et à la réalisation de ces projets, d'entreprendre des actions d'information sur les pays concernés.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 15 novembre 2018**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2reBDW4

Retrouvez encore plus d'appels à projets sur notre [site internet](#) !

[Retour au sommaire](#) ▲

Les petites annonces associatives

Emplois

Humanis

Le collectif Humanis recherche en Contrat à durée déterminée d'insertion de 24 heures hebdomadaires, pour une durée de 6 mois :

- un(e) [agent technique \(multimédia\)](#)
- un(e) [agent administratif \(Services aux associations\)](#)

[Retour au sommaire](#) ▲

Contact : 03 88 25 19 39

Directeur de la publication : Mathieu Cahn
Responsable de la publication : Patrick Gerber

Désabonnement à la newsletter : communication@mdas.org

Lettre électronique envoyée par la Maison Des Associations de Strasbourg
1a place des orphelins 67000 STRASBOURG